

183

n° 90

Le Soussigné pensionnaire de l'Académie de France à Rome reconnaît avoir reçu de M. le Directeur de ladite Académie la somme de quarante quatre Francs pour les frais de la gravure du portrait exécuté pour le gouvernement, Extrait de son troisième compte.

Dont quittance à Paris ce seize mai mil trois cent quatre-vingt-trois.

Bon pour quittance

*St. J. de M. de M. de M.*

En copie par permission spéciale du ministre.

44 Francs